
Geneviève Pruvost, *De la "sergote" à la femme-flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*

Jérémie Gauthier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/719>

ISSN : 2116-5289

Éditeur

Centre Max Weber

Référence électronique

Jérémie Gauthier, « Geneviève Pruvost, *De la "sergote" à la femme-flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2009, mis en ligne le 18 janvier 2009, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/719>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Geneviève Pruvost, *De la "sergote" à la femme-flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*

Jérémie Gauthier

- ¹ *De la sergote à la femme flic* constitue la partie historique d'une thèse de sociologie soutenue en 2007. Geneviève Pruvost retrace la féminisation de la police française, le long processus d'obtention d'un « droit de police » pour les femmes au cours du 20^{ème} siècle en inscrivant d'emblée sa démarche dans une perspective anthropologique : il s'agit d'examiner comment, au sein de l'institution policière, mandatée pour exercer la « violence légitime », le quasi-monopole masculin a été « perturbé », « troublé » et remis en cause par l'accès des femmes aux « métiers d'ordre » au cours du 20^{ème} siècle. Les femmes ont ainsi transgressé à plusieurs reprises l'interdit anthropologique qui les tenait à l'écart des « métiers d'ordre » : elles obtiennent le droit de port et d'usage des armes, l'accès au commandement ainsi qu'à la quasi totalité des métiers de police et maintiennent leurs acquis au fil des changements politiques. L'auteure tient ensemble plusieurs niveaux d'analyse, s'intéresse tant aux sujets occultés qu'aux sujets phares et fonde son analyse sur des archives policières, municipales, ministérielles, législatives et médiatiques ainsi que sur des entretiens biographiques avec 128 policiers (39 hommes et 79 femmes) recrutés du début des années 70 aux années 2000. Le plan chronologique de l'ouvrage distingue trois périodes : 1935 - 1968, 1968-1983 et 1983-2005. Si l'auteure constate un « mouvement international de féminisation des métiers de la contrainte physique » (p. 8) elle limite son analyse au cas français.
- ² L'auteure situe la première féminisation de la police au sein de la Préfecture de Police de Paris suite à l'action d'associations féministes réformistes, en prenant soins de retracer les controverses entre féministes au sujet de l'accès au « droit de police » et entre les différentes institutions en jeu (ministère, conseil municipal, Préfecture...). Les premières femmes sont ainsi recrutées en 1935 en tant qu' « assistantes de police » spécialement chargées de « tout ce qui, sur la voie publique, intéresse, du point de vue social, les femmes, les jeunes filles et les enfants » (p. 48). En pratique, celles-ci obtiennent un

« droit de police limité » car elles ne sont pas armées. Ce statut associe la profession de policier à celle d'assistante sociale et leur recrutement est soumis à des quotas définis. Durant la Seconde guerre mondiale et sous l'occupation, le statut des assistantes de police se trouve renforcé et leurs effectifs augmenté. Un corps de surveillantes auxiliaires de police est ainsi créé en septembre 1943. Au même titre que leurs collègues masculins, les policières sont touchées par l'épuration. La IV^{ème} République achève le processus d'étatisation des polices initié sous Vichy en créant la Sûreté Nationale rendant désormais possible le recrutement des femmes policières à l'échelle nationale. Toutefois la tentative de la ministre du Mouvement Républicain Populaire Germaine Poinso-Chapuis de mettre en place une « police sociale féminine » (p. 76) ne trouve guère d'écho politique dans l'après-guerre ainsi qu'au sein de la police dont les agents, dans le contexte de l'épuration, tendent à un « resserrement corporatiste autour d'une homosociabilité virile » (p. 80) et à un renforcement de la culture du secret.

- 3 Le style de gouvernement paternaliste du Général de Gaulle au début de la V^{ème} République n'inverse pas cette tendance. Au niveau national, la police reste un « club masculin semi privé où la femme n'a pas sa place » (p. 81). C'est au niveau local, à la Préfecture de police de Paris, que les assistantes de police vont peu à peu s'intégrer au monde professionnel policier, s'éloigner de la profession d'assistante sociale (p. 82) et porter de nouvelles revendications statutaires, salariales et organisationnelles. Face au silence des autorités, celles-ci choisissent de promouvoir leur profession par voie de presse. Cette mobilisation professionnelle aboutit en 1960 à l'obtention par les assistantes de police des grades d'inspecteur, officier de police et officier de police adjoint. Néanmoins, si ce nouveau statut ouvre la voix à l'armement des femmes policiers, l'exercice de la coercition reste en pratique réservé à leurs collègues masculins.
- 4 L'auteure identifie une « seconde vague de féminisation de la police » de la fin des années 60 au début des années 80 rendue possible par l'harmonisation des statuts de la Préfecture de Police avec ceux de la Sûreté Nationale, mai 68, le renouvellement des générations au sein de la police, l'émancipation féminine, l'action du MLF et le développement d'un féminisme d'Etat actif (p.105). Cette première « expérience de généralisation de la mixité dans la police » (p.114) qui touche successivement les corps en civil puis les corps en tenue, se traduit par un processus d'asexuation en quatre étapes : recrutement mixte des enquêteurs, formation, entraînement physique et apprentissage au tir mixtes, fin de la spécialisation des tâches. La mise en place de ce nouvel ordre des sexes au sein de la police est le fait d'acteurs multiples et s'effectue à des degrés de publicisation divers ce qui produit différents types de figures exemplaires. Le corps des commissaires (en 1974), puis celui des gardiens de la paix (en 1978), sont ouverts à la féminisation. Les premières années de la présidence socialiste s'inscrivent dans la continuité des politiques précédentes, l'existence de quotas de recrutement d'effectifs féminins n'est pas remise en cause. Néanmoins, la féminisation de la police est désormais généralisée et une spécialisation féminine des tâches policières a été évitée.
- 5 La dernière partie de l'ouvrage, de 1983 à 2000, revient sur la stabilisation et les résistances que rencontre encore la présence féminine dans l'institution policière : les quotas restrictifs finissent par être abolis, des femmes décèdent en mission et accèdent ainsi au statut de « martyre », les effectifs féminins en devenant alors des « policiers ordinaires ». Cette dernière évolution est en partie due à la mobilisation syndicale et associative en faveur d'une égalité des statuts et ce, à différents niveaux hiérarchiques. Les revendications collectives portent sur la « sexuation des espaces de travail et des

normes policières » et sur « l'abolition des quotas » (p. 204). Les premières enquêtes qualitatives et quantitatives sur la situation des femmes dans la police révèlent cependant la perpétuation de résistances au sein de la profession. La mort en service de deux femmes gardiens de la paix (« le tribut du sang » (p. 213) au début des années 90 vient accélérer le processus de féminisation : « les femmes en armes ne peuvent être socialement, professionnellement et politiquement reconnues comme d'authentiques gardiennes de la République que si elles sont tuées et si elles donnent la mort » (p. 215), « le sang versé annule la différence des sexes » (p. 218). Enfin, le décret du 3 mars 1992 supprime les quotas de femmes dans la police (p. 221). Seuls les CRS résistent à la féminisation qui ne constitue plus un problème public (p. 225) à partir du début des années 90 c'est-à-dire que leurs « modalités d'intégration professionnelles ne font plus débat » (p. 227).

- 6 Si les femmes policières restent exposées médiatiquement (soit héroïques, soit déviantes) et si leur présence continue à faire l'objet d'un contrôle politique étroit (p. 228), le processus d'asexuation se poursuit et les différences de sexes tendent à s'effacer sous la figure neutre du « fonctionnaire ». Toutefois le serpent de mer des quotas ressurgit de manière frontale ou détournée et la féminisation de la police reste soumise aux aléas des alternances gouvernementales et des politiques de sécurité intérieure. La mise en place des Adjoints de Sécurité, policiers vacataires dotés de pouvoirs de police limités, exprime la volonté politique d'une « hausse des minorités ethniques et sexuées » (p. 269) et compte 40% de femmes dans leurs rangs. Cependant, le retour de la droite au pouvoir en 2002 traduit une volonté d'endiguer le recrutement massif des femmes en modifiant les épreuves physiques d'admission au concours de gardien de la paix (mise en place d'un barème unique pour les deux sexes, sélection en fonction de l'indice de masse corporelle). Ce dernier sera finalement supprimé suite à la contestation syndicale.
- 7 L'interdit anthropologique qui excluait les femmes de l'exercice de la violence légitime a donc été levé au cours du XX^{ème} siècle et s'est traduit par un processus d'asexuation qui a pour contrepartie de priver les femmes policiers de moyens de défense collective puisqu'elles ne peuvent se mobiliser en se constituant en groupe de femmes (contrairement au monde anglo-saxon par exemple). De plus, certains corps comme les CRS, ou certaines unités spécialisées, restent étanches à ce processus, et surtout l'intégration des femmes s'est faite par leur alignement sur les critères masculins. Pour prendre la mesure du « trouble » provoqué dans l'institution policière par sa féminisation, l'auteure propose de distinguer trois niveaux d'analyse : évaluer les effets de l'intégration d'agents auparavant exclus de l'institution sur les normes professionnelles ; inscrire la diversification du recrutement dans « une réflexion plus large sur le rôle social de la police et la diffusion d'autres modes de pacification » (p. 288) ; ne pas dissocier réformes policières et politiques de réduction des inégalités socio-économiques car « l'ordre ne saurait être produit par l'unique intervention des forces de police » (p.288).
- 8 L'ouvrage de Geneviève Pruvost se distingue tout d'abord par l'originalité de son objet, éclairant ainsi des zones d'ombre de l'histoire de la police. Dans le champ des recherches sur la police, l'auteure innove en abordant sur une longue durée la question du changement institutionnel, ses origines, ses fenêtres d'opportunité, les ajustements, les résistances et les perturbations qu'il provoque, ses portées et ses limites, au sein de l'institution policière et au-delà. L'entrée par le genre, la réflexion sur la perturbation de l'ordre des sexes, constitue une des premières tentatives en ce sens dans les travaux

français sur la police. Le livre de Geneviève Provost dissipe également de manière très argumentée la croyance naïve dans l'égalité de recrutement, de formation et d'exercice des tâches de service public entre hommes et femmes. En fin de compte, même si le terme n'est pas employé dans l'ouvrage, l'auteure livre une histoire de la discrimination des femmes au sein de l'institution policière et en dévoile les dynamiques, les controverses, les effets, les avancées, les retours en arrière... Cet ouvrage ouvre donc la voix à l'étude des relations entre l'institution policière et des groupes minoritaires, les minorités ethniques par exemple.

INDEX

Mots-clés : Genre

Thèmes : Histoire, Sociologie